



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 12 mars 2021, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 04/03/2021

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

**Pouvoirs** : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

Frédérique Rumeau a été élue secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

### 2021/07 Renouvellement de l'adhésion à Soleval

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement de l'adhésion à l'agence Soleval avait été approuvé par le conseil lors de sa séance du 28 août 2020, mais n'avait pas donné lieu à une délibération formelle. Il rappelle que Soleval assiste les communes dans les projets de transition énergétique. Soleval a notamment accompagné la municipalité dans le montage du dossier de financement du projet de rénovation thermique des bâtiments communaux, déposé fin 2020 auprès de plusieurs guichets de financement.

Le renouvellement de l'adhésion à Soleval aurait une durée de 3 ans. Le coût de l'adhésion est augmenté, passant de 0.9500€/an/habitant à 0.9975€/an/habitant, du fait que Soleval reçoit moins de subventions de l'ADEME notamment. Par ailleurs, Soleval demande maintenant une contribution forfaitaire de 500€ pour 2 jours pour les nouveaux projets. Ces coûts restent raisonnables en comparaison des services rendus. En 2021, il est prévu de demander l'assistance de Soleval sur le projet « Boulangerie ».

La cotisation forfaitaire pour 2021 est de 651,37 € (pour 653 habitants) plus 500 € de cotisation par projet.

Il est demandé au conseil de renouveler l'adhésion à Soleval dans les conditions présentées.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition d'adhésion et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 15/03/2021  
Rendu exécutoire le 15/03/2021  
Affiché le 15/03/2021**

**Le Maire, Laurent BRAAK**

